

Mairie de Colombières

Réunion du conseil municipal du 28/05/2021 en session ordinaire

Etaient présents : Mme Viel Catherine, maire, M Fouaux Antoine, 1^{er} adjoint, M Philippe Damien, 2^e adjoint, Mme Choissard Marcelle, Mme Viel Noëlle, Mme Lelegard Sandrine, Mme Loret Laura (retard prévu et dans l'attente de son arrivée, a donné son pouvoir à Mme Lelegard), Mme Giot Sophie.

Absents excusés : Mme lemanissier Nathalie, Mr Antheaume Claude, Mr Cottin Antoine.

Pouvoirs : Mme Lemanissier à Mme Giot
Mr Antheaume à Mr Philippe
Mr Cottin à Mme Viel.

Secrétaire de séance : Mr Fouaux Antoine.

Ouverture de la séance à 19H15.

Madame le Maire demande aux membres présents s'ils ont bien reçu le compte rendu du conseil municipal du 10 avril 2021. En l'absence de réponse négative, Madame le Maire propose d'en faire la lecture mais le conseil municipal ne le souhaite pas.

Mr Philippe intervient pour une demande de modification du compte rendu du conseil municipal du 10/04/21, concernant la description des futures fenêtres de la mairie, qui ne comporteront pas des croisillons en bois mais des habillages respectant le style des fenêtres actuelles.

I- Délibération subventions

a- subvention travaux rénovation bâtiments communaux

Nous envisageons de déposer le même dossier que celui pour la DETR auprès du département pour l'APCR (département) pour une demande de subvention de 50 % , néanmoins pour pouvoir bénéficier des 50% sur les logements ceux ci doivent être à caractères sociaux et respecter des critères bien définis .

Nous rentrons dans ce cadre pour le logement du couvent . Pour le logement de la mairie le plafond de revenu est dépassé par les locataires .

Nous allons donc pouvoir demander une subvention au titre de l'APCR pour les travaux de rénovation de bâtiments communaux suivants :

- -remplacement fenêtres et portes du bâtiment de la mairie pour un montant de 10598,33 € HT
- - remplacement des fenêtres et portes du logement du couvent (M MADELAINE) pour un montant de 3860,64 € HT
- - remplacement des chauffages de la mairie + passage fil (option 2) pour un montant de 2247,65 € HT
- - réparation de la toiture de la mairie pour un montant de 226 € HT
- - réparation de la toiture du couvent pour : 495,50 € HT

Le conseil décide d'autoriser Mme le maire à faire cette demande de subvention et s'engage auprès du département à respecter les plafonds de ressources imposables et les plafonds de loyers, conformément au barème élaboré par le Conseil départemental pour le logement du couvent.

b- subventions travaux église

Après renseignement auprès du département celui ci nous informe que nous pourrions prétendre à

- 50% de subvention au titre de la restauration du patrimoine historique pour le remplacement de l'appareil de tintement de l'église (1031,00 HT) ainsi que la réparation de la toiture (1122 € HT) sous réserve que celle-ci soit faite à la chaux.
- 30 % de subvention au titre de la DSIL (préfecture)

Le conseil autorise Mme VIEL a faire ces demandes de subventions

II- Délibération emprunt

Le point suivant concerne la demande d'emprunt bancaire, pour un montant de 45000, 00 €. Pour le moment seul le crédit agricole a fourni une offre. Etalé sur 10 ans, à un taux de 0,62 %, pour une échéance mensuelle de 386,84€, le coût total de cet emprunt serait de 1421,03€. N'ayant qu'une offre de proposée pour le moment, il est demandé au conseil d'autoriser Mme le Maire à signer la meilleure offre bancaire lorsque les autres offres seront parvenues. Le conseil vote à l'unanimité. Mr Philippe, 2^{ème} adjoint, précise qu'il serait préférable que le conseil ait toutes les offres pour faire le meilleur choix.

III- Création de postes

Ensuite, le conseil aborde la création de deux postes. Tout d'abord, celui de Mr Mahouy, en tant qu'Agent territorial. Après plusieurs CDD dont le dernier se termine au 30 juin de cette année, il est demandé de le confirmer comme employé de la fonction publique, au poste d' Adjoint technique, après une validation d' un an. Un contrat de 24 heures par semaines est prévu. Une annualisation de ses horaires est proposée par Madame le Maire pour moduler son travail au cours de l'année. Un second poste d'Agent d' entretien est proposé au conseil. Mme Varin, qui tient ce poste actuellement a eu également plusieurs CDD, dont le dernier se termine également le 30 juin. Elle ne renouvellera pas son contrat, ayant pu obtenir plus d'heures à l' Intercom. Ce poste représente 2,08 heures par semaines, suivant l'annualisation de celui-ci. Il est proposé de passer à 3 heures par semaines, toujours dans le cadre de l' annualisation, pour assurer les états d' entrées et de sorties des lieux de la salle des fêtes, concernant la location de celle-ci. Mme le Maire demande à tous les membres du conseil s'ils ont dans leurs connaissances quelqu'un qui serait intéressé par ce poste. Le conseil vote la création de ces postes à l'unanimité.

IV-Salle des fêtes

Pour suivre l' ordre du jour, il est demandé au conseil de délibérer sur une tarification spécifique pour la location de la salle des fêtes, dans le cadre d'un week-end prolongé (du jeudi soir 17h00 au mardi matin 09h00). Madame le Maire suggère une augmentation de 50€ pour la durée de location supplémentaire. Mme Loret propose la somme de 80€ qui a été adoptée à l'unanimité.

V- Remboursement site internet

Madame le Maire formule ensuite la demande de remboursement de prestations du site internet de la mairie, pour un montant de 30€. Voté à l'unanimité.

VI-Devis sécurisation bâtiment côté mairie

Le point suivant concerne l'étude de devis de sécurisation du bâtiment longeant la départementale, près de la mairie, à côté de chez Mr Jean Costrel. La moitié de ce bâtiment s'est effondrée, fort heureusement sur elle-même. Deux devis sont présentés au conseil. Le premier de la société Mouton à Mandeville en Bessin, pour un montant de 5263,72€ TTC, le second de la société Lefrançois de Formigny pour 5143,61€ TTC. Dans les deux cas sont proposés une démolition et évacuation de la charpente effondrée et des gravats, ainsi que de sa couverture, du montage d'un pignon en parpaings pour fermer et consolider le bâtiment. Mr Mouton propose d'araser les murs, avec une finition en arrondi à la chaux, tandis que Mr Lefrançois propose lui de couler une dalle en lieu et place de ceux-ci, et montage d'un grillage pour fermer l'emprise sur le bâtiment. Est retenu le devis de Mr Mouton pour le respect du style du bâtiment, via la finition des murs. Vote à l'unanimité.

M. Philippe intervient et nous présente un devis de travaux d'électricité à effectuer rapidement à la salle des fêtes, dans le cadre d'une mise aux normes. Cela concerne deux blocs sécurité/issue de secours et le changement de prises de courant, pour un montant de 513,60€. Voté à l'unanimité.

VII- Organisation des élections départementales et régionales

Mme le Maire demande les disponibilités de chacun pour l'organisation des deux tours des élections départementales et régionales, des dimanches 20 et 27 juin prochains. Elle fera parvenir un planning de permanence aux membres du conseil.

Avant les questions diverses, dernier point à l'ordre du jour Mme le Maire annonce l'élection de deux membres du conseil à la CLECT, la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées. Ces membres élus sont Mme Choisnard Marcelle et M. Cottin Antoine.

Elle informe le conseil du calendrier des prochains événements :

- 8 juin : 77^{ème} anniversaire de la libération de Colombières
- 19 juin : bénédiction du calvaire
- 3 juillet : bilan de la première année de mandature et perspectives pour l'avenir

VIII- Questions diverses

Mme Giot fait remarquer que les conseils se tiennent trop tôt et propose de repasser les horaires de conseil à 20 heures, ce qui est approuvé.

Question de Mme Lemanissier posée par Mme Giot. Elle demande s'il est possible d'ajouter un onglet sur le site internet de la mairie comportant un lien vers les offres d'emploi de l'intercom Isigny Omaha.

Mme Giot nous parle de l'association « les Super Hérons » qui proposerait un pique-nique de rencontres entre 19h et 22h, le 23 juillet et/ou le 5 août, sur l'esplanade de la salle des fêtes, afin de se présenter et de présenter ses activités/ateliers. L'association propose des ateliers un mardi sur deux, de 18h à 20h. M. Fouaux fait remarquer qu'il y aurait plus de monde si le pique nique se tenait en septembre. M. Philippe et Mme Giot s'y refusent. Mme le Maire demande à revoir les membres de l'association pour savoir ce qu'ils proposeraient aux habitants et connaître l'avancée de leurs démarches concernant le dépôt des statuts en Préfecture et la souscription à une assurance.

Mme Giot répond qu' elle les a déjà vu précédemment et qu' elle ne comprenait pas la demande de Madame le Maire. Mme Giot insinue que Madame le Maire et son 1^{er} adjoint n'approuvent pas le projet de cette association sur Colombières.

M. Philippe demande de prévoir l' entretien de jardins situés derrière le couvent. Il nous expose également la demande de M. Raymond Lemonnier de pouvoir continuer à faucher les berges des marais en échange des foins récupérés de ces fauchages. Approbation du conseil.

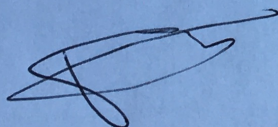
M. Philippe présente au conseil trois devis de souffleur, à la demande de Madame le Maire. Ces trois devis concernent des souffleurs aux caractéristiques totalement identiques, de marques différentes.

Le premier de la société Ledentu pour un montant de 256,50 ttc, le second de la société Isyloisirs pour un montant de 399,00€ ttc, et le dernier de la société Travers, pour un montant de 285,00€ ttc. Mme le Maire précise que cet investissement ne se fera pas tout de suite, du fait des très faibles capacités financières actuelles de la commune. M. Philippe répond pourtant que cet achat avait été budgété. Mme Giot intervient pour évoquer les dépenses liées à l'achat de fleurs pour la cérémonie du 8 mai. Elle fait remarquer que la commune dispose de suffisamment de budget pour acheter des compositions florales pour les anciens combattants mais les finances de la commune ne permettraient pas l'achat d'un souffleur. Madame le Maire répond que l'achat étant effectivement budgété et voté, il se fera dès que possible. M. Philippe fait part de son incompréhension concernant la nécessité de fournir trois devis avec un cahier des charges extrêmement précis.

La discussion s'anime. M. Philippe revient sur la délibération permettant à Madame le Maire de signer la meilleure offre de crédit. Il évoque la conception toute particulière de la vérité qu'aurait Madame le Maire. Il insinue que la réalité des conseils n'est pas retranscrite dans son authenticité dans les compte-rendus présentés aux habitants. M. Philippe accuse Madame le Maire d'être une « menteuse ». Suite à cette houleuse discussion, Mr Fouaux, 1^{er} adjoint et secrétaire de séance, demande si cet état d' esprit durera comme cela pour les cinq prochaines années du mandat. N' ayant pas de réponse, il se lève et quitte la salle, avant l' annonce de la clôture de la séance, précisant que dans ces conditions il enverrait sa démission au préfet le lendemain.

Le secrétaire,

Antoine FOUAUX



Le Maire ,

Catherine VIEL

